



**HAL**  
open science

## Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne

Véronique Lassailly-Jacob

► **To cite this version:**

Véronique Lassailly-Jacob. Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne. Perspectives de la géographie en Afrique sub-saharienne, Sep 2009, Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire. pp.xxx-xxx. halshs-00686897

**HAL Id: halshs-00686897**

**<https://shs.hal.science/halshs-00686897>**

Submitted on 11 Apr 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne<sup>1</sup>

Véronique LASSAILLY-JACOB

## Résumé

L'Afrique au sud du Sahara est une terre de mobilité depuis des temps immémoriaux et les migrations internes au sous-continent ont toujours été les plus développées. Parmi la diversité des pratiques migratoires internes à l'Afrique, les migrations dites forcées occupent une place particulière et ne cessent de s'amplifier, produisant des espaces particuliers. Par migration forcée, il faut entendre un déplacement collectif qui survient dans un contexte de crise, violence politique le plus souvent, mais aussi famine et épidémie, catastrophe ou destruction environnementale ou encore, intervention coercitive des Etats à des fins d'aménagement du territoire. Si cet article apporte un éclairage sur la diversité des migrations forcées il développe tout particulièrement la situation des réfugiés, déplacés ou encore des réfugiés climatiques. Enfin, il insiste, à travers des études de cas, sur les territoires générés par ces situations, camps de réfugiés (Mozambicains en Zambie), périphéries urbaines (réfugiés Libériens à Conakry) et zones frontalières (frontière entre Zambie et Mozambique).

## Abstract

Subsaharan Africa has been a land of mobility since a long time and internal migrations have always been predominant. Among the diversity of African migration practices, forced migrations take more and more places, creating particular spaces. Forced migration means a collective movement which occur in a time of crisis, war, famine, epidemy, environmental hazard or forced intervention of states for territory planning. Finally, forced migrants territories are developed, either refugee camps (Mozambicans in Zambia), urban periphery (Liberian refugees in Conakry) and boarder areas (boarder between Zambia and Mozambique).

## Introduction

Selon le rapport annuel 2009 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) intitulé « Lever les barrières : mobilité et développement humain », les migrations à l'échelle mondiale concerneraient un milliard de personnes dont 740 millions seraient des migrants internes et 260 millions, des migrants internationaux. Et parmi ces 260 millions de migrants internationaux près de la moitié se déplaceraient dans leur région d'origine et moins de 30% partirait d'un pays en développement vers un pays développé (PNUD, 2009). Ainsi, ce rapport remet en cause l'idée reçue concernant l'ampleur des migrations sud-nord alors que selon le PNUD, elles se révèlent être minoritaires dans le champ des migrations issues du Sud. Or, ce sont ces flux de migrants et de demandeurs d'asile qui focalisent l'attention des médias, de la recherche académique et des pouvoirs politiques au Nord. Ils accaparent l'attention et font l'objet d'études menées essentiellement dans les espaces et sociétés d'accueil, au Nord,

---

<sup>1</sup> Publié sous le titre « LES MIGRATIONS FORCEES ET LEURS TERRITOIRES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE »

du fait des enjeux politiques, sociaux, économiques, majeurs qu'ils représentent. Ne font-ils pas l'objet des thèmes brûlants et récurrents de certains discours politiques européens ?

En revanche, on connaît encore insuffisamment la diversité des situations migratoires Sud/Sud et notamment les migrations forcées qui pourtant intègrent davantage de migrants que les migrations Sud/Nord. Cet article a pour objet d'apporter un éclairage sur les migrations forcées et les territoires qu'ils produisent en Afrique subsaharienne. Après avoir situé la place de l'Afrique dans l'espace migratoire mondial, nous tenterons de définir la place et le rôle des migrations forcées au sein des migrations internes au sous-continent africain. Une attention particulière sera portée aux migrations pour raisons environnementales, la catégorie des « réfugiés écologiques » étant analysée et remise en question à travers l'exemple des mobilités des éleveurs Peuls et Touaregs de la zone sahélienne pendant les grandes sécheresses récentes. Enfin, l'attention sera portée sur certains espaces produits par ces migrations que ce soit les camps et le rôle joué par l'aide humanitaire ou encore l'urbanisation de détresse et les zones frontalières.

## **1. La place de l'Afrique dans l'espace migratoire mondial**

Dans l'espace migratoire mondial, l'Afrique subsaharienne occupe une place marginale du moins si l'on consulte les recensements. En 2000, le nombre de migrants africains s'élève à 16,3 millions de personnes dont un peu plus d'1 million se trouvent en Europe (IOM, 2005). Quelques communautés venues de l'extérieur du continent s'y sont installées durablement, notamment, des groupes d'expatriés, des communautés commerçantes syro-libanaises surtout en Afrique de l'Ouest et Indo-Pakistanaises en majorité en Afrique de l'Est et du Sud. Aujourd'hui la présence chinoise est importante. Toutefois, il est nécessaire de nuancer les données quantitatives produites sur la migration africaine : d'une part, ces données sont si peu nombreuses qu'il est difficile d'avoir une vue précise du phénomène migratoire à l'échelle continentale et d'autre part, il ne s'agit que d'estimations, étant donné la déficience de nombreux appareils statistiques nationaux et l'importance des passages clandestins de frontières.

Cependant, il existe des pôles migratoires attractifs sur ce continent. Des pays comme l'Afrique du sud, le Gabon ou la Côte d'Ivoire attirent une importante main-d'oeuvre étrangère, population jeune et peu qualifiée en majorité ainsi qu'une élite migrante. Selon Roland Pourtier (2006) les étrangers ayant été attirés par le « miracle ivoirien » sont estimés à 4 millions, soit environ le quart de la population ivoirienne. Le Gabon comme le Nigeria qui bénéficient de la rente pétrolière et de leur situation littorale pour assurer leur développement économique, se positionnent comme des pôles d'attraction incontournables. Et parmi les migrants en Afrique, les réfugiés occupent une place importante puisqu'ils représentent 20% de ces migrants en 2005 (IOM, 2005).

## **2. Les migrations forcées au sein des migrations internes à l'Afrique subsaharienne**

Les migrations internes au continent africain sont anciennes et diverses. Au nomadisme ancestral des éleveurs et chasseurs-cueilleurs à l'image de la longue descente des Bantous vers l'Afrique australe se sont ajoutés pendant la colonisation l'exode rural et les grandes migrations de travail vers les façades littorales puis vers l'Europe.

Une large part des migrations intra-africaines relève des migrations de travail qui peuvent être divisées en plusieurs types, migrations circulaires, temporaires, définitives, migrations de main-d'oeuvre, élites migrantes ou réfugiés (Lassailly-Jacob, Boyer et al, 2006). Brièvement décrites, les migrations circulaires concernent des hommes d'âge actif qui circulent entre deux ou plusieurs lieux de résidence, surtout dans l'espace ouest-africain, entre Sahel et espace urbain côtier. Ici, la migration peut être qualifiée de saisonnière, les individus jouant sur la complémentarité des espaces et des ressources (Boyer, 2005). Quant aux migrations temporaires, elles concernent essentiellement des hommes jeunes même si les femmes occupent une place croissante ; ces individus sont issus de l'ensemble des classes sociales et originaires de milieux urbains. S'ils partent surtout pour accumuler un petit capital dans le but d'ouvrir un commerce ou de se marier, ils ont aussi pour objectif de réaliser un projet personnel suscité par une volonté d'autonomisation. Leur migration au départ Sud-Sud peut se transformer en migration Sud-Nord (Brachet, 2009). De plus, les migrations définitives sont celles qui ont lieu en majorité vers les villes. Elles ont participé au développement du secteur commercial, de l'artisanat et de la petite industrie. Enfin, les migrations intra-africaines de personnes qualifiées ont lieu en grande partie vers les pays de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie et Botswana). Elles se distinguent des migrations précédentes par leur caractère organisé et légal et concernent les étudiants et les personnes qualifiées.

Si les migrations de travail internes au continent africain sont majoritaires, elles sont aussi fragiles car soumises aux aléas des évolutions politique et économique des pays d'accueil. Dans les situations de crise, les gouvernements ordonnent de vastes expulsions d'immigrés ou même de groupes nationaux ethniques ou religieux. L'exemple emblématique est celui de la communauté asiatique ougandaise, forte de 50 000 personnes, qui fut expulsée et spoliée de ses biens par le président Idi Amin Dada en 1972. Un autre exemple concerne les deux millions de travailleurs migrants, en grande partie Ghanéens, chassés du Nigeria en 1983. Au Sénégal, également, les tensions avec la Mauritanie se traduisirent par l'expulsion des commerçants mauritaniens, récemment, de nombreux Burkinabé ont quitté la Côte d'Ivoire dans la hâte et au Gabon, les expulsions de travailleurs illégaux sont récurrentes. En 1995, le Gabon renvoya 80 000 étrangers originaires d'Afrique de l'Ouest. Ces retours forcés, massifs et soudains de travailleurs immigrés ont des répercussions durables sur les zones de départ comme sur les régions d'accueil.

On observe qu'on ne peut étudier ces migrations internes sans y intégrer de plus en plus la dimension migratoire Sud-Nord. Les migrants sont de plus en plus connectés à des réseaux sud-nord ce qui entraîne des recompositions dans les projets migratoires, les parcours pouvant changer rapidement en fonction d'opportunités ou de crises. On remarque également que ce ne sont pas les individus les plus pauvres qui migrent, au contraire, la grande pauvreté assigne à la sédentarité sauf dans les cas de migrations forcées ; et les mouvements migratoires ne sont pas toujours synonymes de rupture ou d'exil, en dehors du cas des réfugiés et des expulsés. Ils s'insèrent souvent dans des pratiques anciennes.

Au sein des mouvements de population internes à l'Afrique, les migrations forcées occupent une large place. Elles ont jalonné l'histoire africaine marquée par la « Grande déportation », par les fuites massives face aux razzias des marchands d'esclaves, à la levée de l'impôt, au travail forcé et aux cultures obligatoires pendant la période coloniale. Il y eut ensuite les exodes engendrés par les guerres de décolonisation puis les conflits politiques nationaux et internationaux qui se multiplièrent depuis les années 1980 et enfin, les calamités naturelles comme les deux grandes sécheresses sahéliennes. Comme le souligne Olivier Pliez « *Les*

*migrations forcées prennent une place croissante au sein des migrations Sud-Sud, souvent dans des régions sans tradition migratoire ancienne* » (Pliez O., 2002).

Les migrations forcées se distinguent des migrations volontaires dans le sens où elles surviennent dans un contexte de crise aiguë et se caractérisent par une rupture dans le fonctionnement d'une société et dans son espace de vie. Elles sont forcées car subies et non initiées et gérées par l'individu ou le groupe. Ainsi, les migrants forcés ne partent pas pour essayer de mieux vivre, pour réaliser un projet migratoire mais seulement pour survivre à une crise dont la seule issue est le départ. Et ils vivent des situations mouvantes caractérisées par une grande instabilité de leur statut.

Cette catégorie migratoire se distingue des migrations volontaires dans le sens où elle concerne l'ensemble des membres d'un groupe, hommes et femmes, jeunes et vieux, toute catégorie sociale confondue. Elle se caractérise par des fuites souvent soudaines et massives, temporaires ou définitives, donnant lieu à une diversité de situations.

### **3. Une diversité de situations de migrants forcés**

Actuellement, d'importantes migrations forcées sont causées par des calamités naturelles (réfugiés environnementaux), des conflits et persécutions (réfugiés et déplacés) ou des expulsions et que nous allons successivement analyser.

#### **3.1. Les réfugiés environnementaux, une catégorie croissante de migrants forcés en Afrique**

Une nouvelle catégorie de migrants forcés est apparue il y a 25 ans dans la littérature onusienne, notamment dans les rapports produits par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il s'agit des réfugiés environnementaux ou « éco-réfugiés » fuyant non pas des violences et des persécutions mais un environnement dégradé ou détruit dont ils dépendent pour leur survie. Dans les années 1980-1990, la catégorie des réfugiés environnementaux incluait les individus qui soit étaient chassés temporairement de leur lieu de vie par une calamité naturelle (tremblement de terre, cyclone, inondation) ou par un accident industriel soit qui étaient expulsés de façon définitive en raison de projets d'infrastructure comme des barrages-réservoirs soit encore qui étaient obligés de migrer parce que l'équilibre entre les ressources et la population était rompu. En Afrique subsaharienne, des sécheresses cycliques menacent les récoltes, les élevages et les hommes. Au Sahel, des invasions de criquets ravagent périodiquement les récoltes. Ces catastrophes engendrent des situations de famines et des exodes mais leurs effets sont aggravés par des préventions insuffisantes, des organisations territoriales déficientes et des dysfonctionnements politiques. D'une part, les campagnes de lutte antiacridienne sont systématiquement mises en place après les crises (notamment financées par l'Union européenne), alors qu'il serait opportun vu les capacités de prévision de ces crises de lancer ces campagnes avant la constitution des essaims et non après les ravages causés dans les zones rurales. D'autre part, la désorganisation des encadrements sociaux, des administrations et des circuits d'échange (exemple de l'Angola actuellement) empêchent l'acheminement des vivres provenant de régions voisines. En outre, les guerres civiles et autres troubles politiques aggravent les effets d'une famine. Enfin, l'insécurité alimentaire est parfois créée de façon délibérée car priver des populations de nourriture a toujours constitué le meilleur moyen de les contrôler, de les déplacer, voire de les

éliminer (exemple des conflits au Darfour et au Sud-Soudan) (Lassailly-Jacob, Boyer et al., 2006).

Parmi les réfugiés écologiques, les éleveurs sont les plus représentés. Ce sont les populations les plus vulnérables aux dégradations de l'environnement qu'elles soient liées à des projets d'aménagement du territoire (exemple des barrages ou des ranchs), à la sécheresse ou à des faits de guerre. Pendant la sécheresse de 1983-84, les Peuls nomades et les Touaregs du Niger durent abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du Sud peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrèrent en conflit.

Edmond Bernus relate ce qu'il appelle l'exode de la sécheresse des Touaregs Illabakan vers la région de Maradi au sud du Niger. Leur installation dans une région peuplée de paysans haoussas ne fut pas sans créer des tensions liées aux nombreux vols d'animaux et aux prix exorbitants du fourrage. Sur le chemin du retour, ils laissèrent vagabonder leurs troupeaux dans les cultures : “ *...vengeance de nomades, loin de tout contrôle, sur les paysans qui les avaient mal reçus et qui avaient profité d'une situation qui leur était favorable* ” (Bernus, 1999). Si la plupart de ces nomades touaregs rentrèrent chez eux, il n'en fut pas de même des Peuls de la région du Djelgodji au Burkina Faso partis chercher refuge en Côte-d'Ivoire après avoir du vendre les bêtes qui leur restaient. Employés comme bergers par des cultivateurs éleveurs, ils n'ont jamais réussi à reconstituer un troupeau (Boutrais, 1999).

Les éleveurs deviennent des réfugiés écologiques lorsqu'ils sont contraints d'entreprendre des migrations pastorales forcées qui se traduisent à la fois par un abandon définitif du territoire local et par la perte de l'activité d'élevage, expression de leur identité. Ces migrations de dernier recours touchent les plus vulnérables et surviennent lorsque toutes les solutions locales au problème alimentaire ont été épuisées.

Aujourd'hui, la définition des migrations pour cause environnementale est réduite aux seules causes du réchauffement climatique, mais les chiffres avancés demeurent énormes. « *Alors que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'un Africain sur 10 pourrait vivre hors de son pays d'origine en 2025, l'Institut pour l'Environnement et la sécurité humaine (lié à l'ONU) évalue à 50 millions le nombre de personnes appelées à se « déplacer » d'ici à 2010 en raison de la désertification, des inondations et des tempêtes liées aux changements climatiques* » (Fouteau, C.).

En se focalisant sur les menaces liées aux changements climatiques, on occulte les autres causes de dégradation ou de destruction de l'environnement notamment celles des actions étatiques ou des factions en guerre. Actuellement, on observe des actions de confiscation de l'environnement pour empêcher les populations d'en utiliser les ressources. Par exemple, pendant la guerre du Mozambique, des mines antipersonnel ont été semées dans la région frontalière, empêchant les rapatriés de rentrer. Et les nouvelles politiques de protection de l'environnement se traduisent par la création de parcs naturels et de réserves dont les occupants sont expulsés, devenant ainsi de véritables réfugiés d'un environnement qu'on leur a confisqué.

### **3.2. Réfugiés et personnes déplacées**

Amplement relayées par les médias, les crises politiques sont actuellement l'image la plus forte que nous renvoie l'Afrique subsaharienne. Une vingtaine de pays africains sont impliqués dans des conflits, des guerres civiles en majorité, qu'il s'agisse d'affrontements

communautaires pour contrôler les ressources comme en République Démocratique du Congo (RDC) ou de luttes internes pour prendre le pouvoir comme au Libéria, en Sierra Leone ou en Somalie (Gaud M., 2004). Les crises non résolues touchent l'Afrique Occidentale (Sahara occidental, Casamance, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone), la Corne de l'Afrique (Somalie, Sud-Soudan, Darfour, Éthiopie/Érythrée), la région des Grands-Lacs (Rwanda, Burundi) et l'Afrique centrale (Angola, RDC, République Centrafricaine).

Actuellement, le Darfour soudanais connaît une grave crise humanitaire qui touche plus de 2 millions de personnes, la plupart d'entre elles ayant fui leur région dévastée. L'Organisation des Nations Unies avance le chiffre de 300 000 victimes. Au moins 200 000 ont trouvé refuge au Tchad dans des camps supervisés par le HCR alors que le plus grand nombre, plus de 2 millions, s'est déplacé à l'intérieur du Darfour (Lavergne M., 2005).

Les causes de ces conflits sont à rechercher à la fois dans la fragilité de ces nouveaux États, issus des partages coloniaux et dans des facteurs d'instabilité, qu'ils soient liés à des interventions de pays étrangers, voisins, européens ou en provenance des grandes puissances, à des récessions économiques ou à des aléas climatiques (Pourtier, 2006). Ces situations de violence, le plus souvent internes aux États, entraînent des fuites de populations civiles à l'intérieur des territoires (personnes déplacées) comme vers les pays voisins (réfugiés). En effet, la majorité des fuyitifs restent à proximité, les pays limitrophes des zones de conflit étant les principales terres d'accueil. Et de nombreux pays en crise comme le Soudan et l'Ouganda sont à la fois émetteurs et récepteurs de réfugiés qui sont regroupés dans des camps.

### **3.2.1. Le camp de réfugiés, un espace humanitaire extra-territorial**

L'immense majorité des réfugiés originaires des pays du Sud sont au Sud et restent au Sud et le camp de réfugiés est la forme la plus courante d'assistance comme le souligne Luc Cambrézy dans un article au titre percutant : « Enlisement des conflits et enracinement des camps de réfugiés : plutôt que l'asile politique, une politique d'endiguement » (Cambrézy, L., 2003).

Les camps sont la forme d'accueil la plus fréquemment adoptée par des autorités pour assister et contrôler des populations étrangères qu'elles soient démunies d'un titre de séjour où à la recherche d'une protection. Trop souvent, les camps sont présentés comme un modèle unique d'univers clos, alors qu'ils revêtent des réalités multiples. Ils sont fermés ou ouverts sur l'extérieur, dépendant fortement de l'aide internationale ou bien prenant la forme de sites agricoles dans lesquels des terres arables sont mises à la disposition des populations réfugiées (Zambie, Ouganda, Soudan, Tanzanie).

Comme l'écrit Luc Cambrézy « Ils sont à la fois des espaces de protection et d'enfermement, d'assistance et de contrôle, de refuge et de violence, notamment pour les femmes » (Cambrézy, L., 2001). Rappelons que ces camps regroupent ceux qu'on appelle les « statutaires », les réfugiés reconnus donc assistés, protégés et régulièrement recensés, les « visibles » par opposition aux « invisibles » dont on ne connaît pas le nombre et qui se fondent en ville ou dans les marges rurales frontalières.

L'image véhiculée par mouvements de réfugiés est souvent associée aux camps et à une intervention humanitaire médiatisée. Or, les réfugiés installés dans les espaces urbains sont de plus en plus nombreux. Vivant le plus souvent dans la clandestinité, ils se fondent dans les grandes villes comme Khartoum ou Johannesburg, entraînant des transformations profondes

des quartiers qui les accueillent. Et leur intégration locale s'articule souvent à des réseaux transnationaux, représentant ainsi une étape dans leur parcours migratoire.

Ces camps, parfois situés à proximité des frontières, contrairement aux règles internationales qui veulent qu'ils soient localisés à plus de 150 km de ces frontières, deviennent parfois des menaces (en raison d'incursions militaires ou de leur propre militarisation). Les pays d'accueil se servent des réfugiés comme moyen de pression politique et militaire sur les dirigeants des pays d'origine. Et la présence des camps interroge le rôle de l'action humanitaire. De fait, avec la fin de la guerre froide et la disparition des financements apportés par les grandes puissances, l'aide publique au développement a pris de plus en plus le visage de l'aide humanitaire. Cette aide publique s'est considérablement réduite, passant de 26,6 milliards de dollars en 1990 à 16,4 milliards en 2000 (Smith, S., Tuquoi, J.-P., 2004) et a été remplacée par les actions humanitaires.

Ces agences humanitaires oeuvrent dans une impossible neutralité car on oublie que les réfugiés ne sont pas seulement des victimes mais aussi des acteurs et, produits du politique, ils en deviennent l'un des enjeux. Évoquant la situation des camps de réfugiés tutsis en Ouganda, hutus au Congo-Zaïre, Roland Pourtier démontre combien ces camps sont indissociables des conflits qui les ont fait naître et contribuent aussi à la pérennisation de ces conflits en raison de la présence du HCR apportant « *un statut de protection et d'assistance qui transforme les camps en lieux de réorganisation politique, en base de reconquête d'un pouvoir perdu* » (Pourtier, R., 2006).

Les grands camps de réfugiés ont des répercussions sur l'environnement. On a beaucoup évoqué les importantes destructions subies par le parc national de la Virunga au Nord-Kivu, notamment par des coupes de bois intensives et la pratique du braconnage lors du regroupement des milliers de réfugiés rwandais en 1994. Mais cet impact environnemental des afflux de réfugiés doit être relativisé. Il est devenu récemment un sujet de préoccupation des pays hôtes et du HCR. Ce dernier commença à accorder une importance accrue aux questions liées à l'environnement dans la planification des programmes d'assistance aux réfugiés. En 1994, une unité « environnement » fut créée au sein de l'organisme qui élaborait des directives environnementales. Pour les pays hôtes, la protection de l'environnement est devenue un alibi pour obtenir des compensations de la communauté internationale et surtout pour accélérer le processus de rapatriement. Par exemple, la Tanzanie n'a-t-elle pas brandi le spectre de la destruction de son environnement pour refouler les milliers de réfugiés rwandais arrivés en 1994 ? Les réfugiés ne sont-ils pas accusés en bloc d'être des destructeurs et des gaspilleurs des ressources d'un environnement qui leur est étranger (Black, R. 1998) ? Le risque de destruction de l'environnement est devenu un prétexte à la menace d'expulsion des réfugiés. L'environnement est aujourd'hui utilisé comme une arme politique.

De plus, la dégradation de l'environnement dont sont accusés les réfugiés est un alibi pour masquer l'échec des activités communautaires des humanitaires. Dans le site agricole d'Ukwimi en Zambie, des enquêtes ont montré que les 25000 réfugiés mozambicains dépendaient étroitement des ressources de l'environnement pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens ainsi que pour l'acquisition de petits revenus. Malgré ces importants prélèvements de ressources qui suscitaient, certes, les protestations des autochtones, les causes de tension entre les deux communautés étaient davantage liées à la distribution inégale de l'assistance humanitaire.



### 3.2.2. Les paradoxes de l'aide alimentaire

Au-delà de son objectif premier, -nourrir des personnes démunies de tout-, cette aide alimentaire revêt de multiples fonctions parfois contradictoires. Du point de vue de la communauté internationale, nourrir les réfugiés est un devoir d'assistance. Cela signifie porter secours à des personnes considérées comme des victimes, des gens qui ont besoin d'aide et qui ne peuvent s'en sortir par eux-mêmes. Selon Marion Fresia (2009) on est là dans une tradition ancienne et universelle du don, qui s'est pleinement développée en Occident avec la charité chrétienne. Aussi, des vivres sont-ils acheminés dans l'urgence par des corridors d'accès, des « food pipeline » vers les camps qui viennent de s'ouvrir. (Pourtier, 1999)

Mais le fait de nourrir est aussi un moyen de compter les réfugiés et de contrôler les espaces des camps. Compter les réfugiés car le HCR a besoin de produire des chiffres pour justifier son existence et son action, gage de sa pérennisation. Il a besoin également de contrôler, de vérifier la présence des réfugiés. Les camps ne sont-ils pas des concessions territoriales cédées par l'Etat d'accueil aux organisations humanitaires qui accaparent et se disputent leurs espaces tout en palliant les déficiences des secteurs publics nationaux ?

Nourrir, c'est également créer une catégorie hors norme, une catégorie " labellisée " réfugiée qui homogénéise, stigmatise le groupe, le dissociant ainsi du milieu environnant. Dans le site agricole d'Ukwimi en Zambie, entre 1987 et 1994, une assistance prolongée fut distribuée indistinctement à tous les membres de la communauté réfugiée mozambicaine et à elle seule. En dépit du fait que certains Mozambicains avaient réussi à s'enrichir et à devenir au fil des années plus aisés que les villageois locaux, ils étaient toujours reconnus comme réfugiés et à ce titre continuaient à recevoir une aide (Lassailly-Jacob, ) Nourrir, c'est encore risquer de créer des dissensions avec une population locale qui, elle, n'est pas prise en charge et se trouve parfois dans une situation de grande pauvreté. Toujours dans le site agricole d'Ukwimi, entre 1987 et 1994, deux communautés vivant côte à côte –des réfugiés mozambicains et des villageois zambiens- étaient administrées sous deux tutelles, dont l'une était extrêmement généreuse, la communauté internationale et l'autre très démunie, le gouvernement zambien. C'était une cause importante de tension entre les deux groupes. Du point de vue du pays d'accueil, le fait que les réfugiés soient nourris et assistés par la communauté internationale représente le partage d'un fardeau qui doit être éphémère. Nourrir, c'est en quelque sorte empêcher l'accès aux ressources du territoire et prévenir ainsi une installation durable des réfugiés.

C'est aussi un moyen de prolonger la présence de l'aide internationale, c'est légitimer cette présence. On s'aperçoit qu'un site agricole comme celui d'Ukwimi en Zambie a été sans cesse peuplé par de nouvelles arrivées pour justifier le besoin d'aide alimentaire et donc, la présence du HCR jusqu'à la date du grand rapatriement des Mozambicains. On observe que le HCR ne se retire généralement d'un site que lorsque les réfugiés s'en vont, car les gouvernements font pression pour que l'aide internationale se prolonge tant que les réfugiés sont présents.

Nourrir, c'est encore garantir la sécurité nationale. Combien de pays d'accueil se targuent que la communauté internationale les met en danger lorsqu'elle réduit les rations alimentaires ? Ils mettent en avant la crainte que les réfugiés affamés se révoltent, des émeutes de la faim entraînant des troubles dans les zones d'accueil. En 2003, la Tanzanie, par exemple, s'est servie de ce prétexte, -des rations diminuées de moitié-, pour menacer de rapatrier de force plus de 530 000 réfugiés des Grands Lacs. C'était une question de sécurité intérieure. Dans ce

cas, la nourriture devient une arme stratégique, un instrument utilisé pour dissuader de rester. De plus, la réduction des budgets du HCR et du PAM pour l'Afrique liée à l'émergence d'autres crises humanitaires en Asie notamment se traduisent par l'oubli de situations de réfugiés qui perdurent depuis des années. Les rations alimentaires distribuées dans les camps Sahraoui installés près de Tindouf en Algérie ont considérablement diminué dans l'indifférence générale. En réduisant les quantités distribuées, dans un milieu désertique, on pousse les réfugiés de ces " crises oubliées " à rentrer " chez eux ". Et réduire la ration, c'est aussi pousser les réfugiés à mettre leur force de travail au service des populations locales.

L'aide alimentaire distribuée aux réfugiés revêt donc de multiples fonctions autres que son objectif premier. Pour la communauté internationale et le pays d'accueil, c'est un instrument qui permet de dénombrer, contrôler et mettre sous tutelle l'ensemble du groupe. En jouant sur les quantités distribuées, soit le groupe est marginalisé par rapport à des populations locales démunies soit il est poussé à se mettre au service de celle-ci soit encore il est poussé au rapatriement. Ainsi, l'aide alimentaire peut être utilisée comme une arme stratégique.

#### **4. Villes et frontières, lieux de refuge**

Les villes constituent aujourd'hui le principal lieu de destination des migrants africains, la plupart d'entre eux travaillant dans le secteur informel du commerce, des transports, de l'artisanat et des services. Par exemple, ¼ de la population de Libreville au Gabon est d'origine étrangère en provenance d'Afrique centrale (Cameroun, Guinée équatoriale, les deux Congo) ou d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Togo et Bénin, Nigeria). La présence massive de ces étrangers africains dans les secteurs de la petite activité marchande les rend indispensables au fonctionnement de l'économie urbaine. « *Ces migrants temporaires tissent des réseaux transnationaux, contribuent à une redistribution régionale des ressources monétaires, diffusent des pratiques religieuses et culturelles, des modes vestimentaires etc. participant ainsi à la formation d'une urbanité africaine* » (Pourtier, R.,2003).

La guerre et les crises écologiques ou économiques provoquent d'importantes redistributions de populations, notamment vers les villes qui ont une fonction de refuge. Les migrants forcés participent aussi à l'urbanisation des pays du Sud. Il y aurait plus de 2 millions de somaliens à Mogadiscio, pour la plus grande part des réfugiés chassés par les combats qui recherchent la protection des ONG ou des seigneurs de la guerre. De nombreux réfugiés, fuyant les zones de guerre ou d'insécurité, ont renforcé les flux à destination des villes en Sierra Leone, au Soudan, en RDC ainsi que sur les pourtours du Rwanda et du Burundi. Khartoum est devenu un cas exemplaire de l'utilisation de la violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine (Lavergne M., 2005). Les migrants y affluent de tout le pays, victimes de la sécheresse, de la famine, de la guerre civile au Darfour et au Sud-Soudan. Les victimes premières de ces déplacements forcés sont les « déplacés » du Sud, populations non arabes et non musulmanes, exclues de l'intégration dans la ville. Or, ils peuvent difficilement revenir dans leur région d'origine ravagée par la guerre civile. Pourtant, de 1987 à 1995, les autorités ont procédé à 712 000 expulsions de Khartoum (Lavergne M., 2005). Enfin, en Côte d'Ivoire, les déplacés de l'intérieur du pays sont partis en nombre vers Abidjan où tous avaient au moins une connexion familiale ou villageoise ( Ouattara, 2008). La plupart sont toujours présents et survivent au jour le jour dans une situation de grande précarité. Les migrants forcés contribuent à une urbanisation de détresse dans le sens où celle-ci se traduit par un accroissement non maîtrisé de la périphérie.

## Conclusion

Les migrations africaines, qu'elles soient volontaires ou forcées, sont anciennes et concernent l'ensemble des catégories d'individus, hommes et femmes de toutes classes d'âge. Cependant, la distinction entre migrations volontaires et forcées reste opératoire si l'on met l'accent sur les facteurs qui président aux départs. Au sein de chacune de ces catégories, il est possible de décliner des formes de migrations qui reposent d'une part sur la nature du projet migratoire dans le cas des migrations volontaires et d'autre part sur la diversité et l'intensité des crises dans le cas des migrations forcées.

Toutefois, les migrations forcées constituent un champ d'étude aux limites et au contenu fluctuants. La dichotomie entre migrations volontaires et forcées est de plus en plus floue en raison d'une part de motifs d'exil de plus en plus complexes et d'autre part, de politiques migratoires en perpétuelle évolution, transformant le réfugié politique d'hier en réfugié économique de demain. De plus, l'étude des migrations forcées pose de façon cruciale la question du rapport entre les migrants et leurs espaces d'accueil. Elle ouvre des perspectives de recherche sur les espaces investis de façon spontanée par les réfugiés comme les zones frontalières et les périphéries urbaines.

Contrairement aux murs qui s'érigent autour de l'Europe, les frontières africaines sont souvent des zones peu contrôlées par les Etats où les pouvoirs locaux transnationaux sont puissants. Il y a là une réflexion à poursuivre sur les fonctions des frontières africaines en temps de crise et sur le rôle que peuvent jouer les franges frontalières dans l'accueil des réfugiés.

Enfin, l'étude des migrations forcées ouvre des pistes de recherche sur la relation qui s'établit entre les populations de retour dans leur pays et les espaces qu'elles réinvestissent. Pour tous les déracinés, le réenracinement n'est-il pas une intégration spatiale et sociale qui s'inscrit dans la continuité et le temps long par opposition à la rupture et à l'urgence des exodes ?

## Bibliographie

- Agier M. 2002. Aux bords du monde, les réfugiés. Editions Flammarion.
- Agier M. 2008. Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire. Editions Flammarion. 352p
- Bernus E. Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne", in *Déplacés et Réfugiés. La Mobilité sous contrainte* Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. (eds), Éditions de l'IRD, Paris, 1999, pp. 195-208
- Black R. L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)", *Autrepart*, n°7, 1998, pp. 23-42
- Boutrais J. Les éleveurs, une catégorie oubliée de migrants forcés, in *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y. et Quesnel, A. (Eds), , Éditions de l'IRD, Paris, 2004, pp.161-192
- Boyer, F., Brachet J. "Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha, in "Migrations entre les deux rives du Sahara", *Autrepart*, n°36, 2005b, pp. 43-62.
- Boyer F. 2005. Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée", *Stichproben. Vienna Journal of African Studies*, n°8, 2005, pp. 47-67.
- Brachet J. 2009. Des migrants en transit : sociabilités et territorialités dans le Sahara nigérien. In Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines. In Cortès G., Faret L. (eds) éditions Armand Colin : 109-123
- Cambrézy L. 2001. Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires. Editions des archives contemporaines.
- Cambrézy L. 2003. Enlissement des conflits et enracinement des camps de réfugiés. Plutôt que l'asile politique, une politique d'endiguement", in *L'asile politique entre deux chaises. Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Guillon M., Legoux L. et Ma Mung É. (eds), L'Harmattan, Paris, pp. 231-244.
- Cambrézy L. Laacher S. et al (eds) 2008. *L'asile au sud*. Editions La Dispute, 221p.
- Debrié J. Eliot B. et Steck B., "Mondialisation des réseaux de circulation en Afrique de l'Ouest", *Mappemonde*, n°71, 2003, pp. 7-12.
- Fouteau, C. 2006. Les nouveaux visages de l'immigration *Les Échos*, 23 janvier 2006, pp.12-13.
- Fresia M. 2004. « Frauder » lorsqu'on est réfugié. *Politique Africaine* n°93, mars 2004 p. 42-62
- Fresia M. 2009. Les Mauritanien réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire. Paris, éditions de l'Harmattan, 379 p.
- Lassailly-Jacob V. 2001. Des réfugiés mozambicains sur les terres des zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi (1987-1994)" in *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, L. Cambrézy, V. Lassailly-Jacob (éds.), Paris, Éditions de l'IRD, Collection Colloques et Séminaires : 269-299
- Lassailly-Jacob V. 2002. Quelles réponses à l'afflux de réfugiés ? L'exemple zambien. *Bulletin de l'Association de géographes français*, juin, 2002, n°2, pp. 211-222.
- Lassailly-Jacob V. 2003. Migrations forcées, conflits et réfugiés. L'exemple de la Zambie, in Lesourd, M. (ed), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Editions du Temps, Paris, 2003, pp. 399-419.
- Lassailly-Jacob V., Boyer F. et al 2006. Les migrations sud-sud. Exemple de l'Afrique subsaharienne. Document de politique générale pour le Parlement européen, Bruxelles, 24p.

- Lavergne M. 2005. Le Darfour : éléments pour l'analyse géographique d'une guerre civile en milieu Sahélien. *Pro-Asile*, n°12, 2005, pp. 17-19.
- Ma Mung E. 1999. La dispersion comme ressource. *Cultures et Conflits*, n°33-34, 1999, pp. 89-103.
- Ryfman P. 2001. L'action humanitaire. *Problèmes politiques et sociaux*, n°864, La documentation Française
- IOM, World Migration 2005. *Costs And Benefits Of International Migration*, Genève, 2005, p. 494.
- Marchal, J.-Y. et Quesnel, A., 1997 - "Dans les vallées du Burkina-Faso, l'installation de la mobilité", in Gastellu, J.-M., Marchal J.-Y. (eds) *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXIème siècle*. Paris, Colloques et séminaires, Orstom, pp. 595-614.
- Pliez O. 2002. Les migrations Sud-Sud, révélatrices de la pauvreté et de l'instabilité. In *Cahiers Français*, n° 307, 2002, pp. 16-23.
- Pourtier R. 2003. L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : Perspectives de reconstruction et d'intégration, Rapport OCDE, juin 2003, p.78.
- Pourtier R. 2006. Migrations et mobilités en Afrique et au Moyen-Orient in Géopolitique de l'Afrique et du Moyen Orient, Thebault V (coord), Nathan
- Pourtier R. 2006. Les réfugiés en Afrique centrale. Une approche géopolitique. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°1, 2006, pp. 50-61.
- PNUD, 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humain. Rapport annuel
- Simon G. 2008. La planète migratoire dans la mondialisation. Paris, éditions Armand Colin, 255p.
- Smith S. Tuquoi J.-P., 2004. L'Afrique de l'après-guerre froide. Le Monde, Dossiers et Documents, n°329, pp 1
- Traoré, S. et Bocquier, P. 1998. Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Synthèse régionale. Études et Travaux du Cerpod, Paris, 1998,
- Van Eeckhout L. 2006. Le siècle des migrants. Le Monde. Dossiers et documents n°350, février 2006